

## **GUIDE INTER-EXPLOITANTS CEA EDF Framatome Orano : REHABILITATION DES SOLS D'UNE INB**

**Sylvaine MAURAU**

EDF Direction des Projets Déconstruction et Déchets

154 Avenue Thiers, CS 60018, 6458 Lyon Cédex 06

[sylvaine.maurau@edf.fr](mailto:sylvaine.maurau@edf.fr)

Ce document constitue la mise à jour du guide méthodologique inter-exploitant CEA, EDF, Framatome et Orano concernant la réhabilitation des sols marqués radiologiquement et/ou chimiquement à l'intérieur du périmètre des installations nucléaires de base (INB) et à l'extérieur du périmètre de l'installation, lorsque le marquage résulte des activités de l'INB.

Il s'appuie sur le retour d'expérience des différents projets menés sur les sites des exploitants, sur les discussions engagées avec l'ASN au sujet de son guide n°24 et sur les guides existants, notamment la *Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués* du Ministère en charge de l'Environnement.

La méthodologie développée dans ce guide peut s'appliquer aux situations suivantes :

- Gestion d'un marquage actuel ou historique lié au fonctionnement de l'installation ;
- Déclassement du zonage déchets d'une aire extérieure ;
- Demande de déclassement administratif d'une INB ;
- Gestion des sols dans le cadre d'un projet nécessitant des excavations ou des mouvements de terres.

La stratégie de gestion des sols pose la question de l'état final à atteindre. Cet état final est associé à des objectifs d'assainissement qui sont compatibles avec les usages actuels et futurs du site et qui garantissent une protection appropriée de l'homme et de l'environnement.

Les modalités de gestion et la définition des objectifs d'assainissement nécessitent une connaissance précise des zones à traiter, à savoir :

- la nature du marquage ;
- le niveau et l'étendue de celui-ci ;
- sa localisation et, en particulier, son accessibilité pour la mise en œuvre d'un traitement.

La stratégie d'assainissement final préconisée tient donc compte de la difficulté à caractériser le marquage étudié, ainsi que de l'état de l'art des techniques de gestion adaptées à ce marquage, afin de définir une solution visant un niveau de risque résiduel acceptable et compatible avec les usages futurs du site.

Il est donc proposé de retenir une approche proportionnée aux enjeux, conformément à l'article 1.1 de l'arrêté INB, qui soit le résultat d'une recherche d'optimisation sur les plans technique, économique, de protection des intérêts protégés, en vue de satisfaire les exigences réglementaires en matière de santé publique et de limitation des risques et inconvénients sur l'environnement, et de faire le meilleur usage des ressources financières disponibles.

**Membres du GT inter-exploitants « réhabilitation des sols »** : Stéphane DELEUIL, Marie LAVEILLE, Odile PALUT-LAURENT, Corine SALMON (CEA), Fabien DECUNG, Caroline DIONISI, Raphaëlle HELAINE, Sylvaine MAURAU, Olivier RETOUR, Bertille RICHARD TANAKA (EDF), Sandrine MAGDALINIUK (Framatome), Catherine MERCAT, Malvina RENNESSON (Orano)